

No de résolution

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 8 juin 2017 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents madame la conseillère Annie Lussier, messieurs les conseillers Gaétan Boulerice, Claude Poissant, Sylvain Seyer et Daniel Racette. Était absent monsieur le conseiller Alain Poissant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. La Directrice générale et secrétaire trésorière, Christine Tremblay était présente. La séance débute à 20 h.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Moment de recueillement
- 3. Lecture de l'ordre du jour
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Période de questions du public
- 6. Dépôt de la correspondance du mois

7. LÉGISLATION

- 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2017
- 7.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 5 juin 2017

8. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
- 8.2 Avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2017-282 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire (délégation de pouvoirs)
- 8.3 Avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2017-283 portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi
- 8.4 Avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2017-284 portant sur des modifications à la tarification des services et des travaux municipaux

9. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

P.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, Monsieur Daniel Racette

10. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller municipal, Monsieur Gaétan Boulerice
- 10.2 Nomination de quatre (4) pompiers éligibles pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard
- 10.3 Nomination d'un pompier permanent à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard
- 10.4 Nomination d'un pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard
- 10.5 Nomination d'un aspirant pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard
- 10.6 Approbation du rapport annuel d'activités de la municipalité de Saint-Édouard
- 10.7 Nomination d'un substitut pour le Comité technique en sécurité incendie
- 10.8 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice
- 10.9 Comité de parrainage Sûreté du Québec Le conseiller, Monsieur Claude Poissant

11. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer

12. GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

- 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille Le conseiller Sylvain Seyer
- 12.2 Abrogation de la résolution 16-11-195 pour autoriser la Direction générale à rembourser les demandes d'aide financière des activités sportives des enfants de la municipalité de Saint-Édouard

13. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller Alain Poissant
- 13.2 Autorisation à la Directrice générale pour aller en appel d'offre sur le site du SÉAO pour des services professionnels d'opération des ouvrages de traitement des eaux usées
- 13.3 Autorisation à la Directrice générale pour créer un comité de sélection pour l'analyse des soumissions de services professionnels d'opération des ouvrages de traitement des eaux usées
- 13.4 Approbation / prolongation contrat enlèvement et disposition des matières résiduelles



- 13.5 Demande relative à P.I.I.A. déposée par monsieur Pierre Viau afin d'autoriser le remplacement du revêtement de toiture du bâtiment principal au 140, rue Principale
- 13.6 Demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jules Lussier pour l'emplacement du 279, rue Principale afin de déroger à la superficie maximale d'un garage détaché
- 13.7 Demande relative aux usages conditionnels pour effectuer du remblai sur les lots 3 992 346, 4 302 266 et 4 425 202 de monsieur Daniel Racette pour une mise en valeur de ces terres agricoles au 543D, rang des Sloan
- 14. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE
 - 4.1 Comité de la bibliothèque et de la culture La conseillère Annie Lussier
- 15. GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 - 5.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information La conseillère Annie Lussier
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. VARIA
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17-06-071 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juin 2017 avec l'ajout de la résolution intitulée « Nomination du poste étudiant pour la saison estivale 2017 » au point 17 – Varia.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :					VOTE POUR	(0)
# 1 - Annie Lussier O # 5 - Daniel Racette O				ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 - Claude Poissant	Р	Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 - Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

Une personne dans la salle

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC : Aucune

CORRESPONDANCE : La correspondance a été déposée par la secrétaire-trésorière.

17-06-072 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2017

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, tel que rédigé.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :				R (P)	VOTE POUR	(0)
#1 - Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
#3 - Claude Poissant	Р	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 - Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

17-06-073 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 5 juin 2017

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017, tel que rédigé.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :					VOTE POUR	(0)
# 1 - Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	Р	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 - Claude Poissant	0	Maire:		ADOPTE A			+
#4 - Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

17-06-074 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale, en vertu du règlement numéro 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;



IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 153 099,20 \$; ET QUE ce rapport soit classé sous le numéro 2017-06 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du co	nseil :			Proposeu	R (P)	Vote Pour	(O)
#1 - Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	Р	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
#4 - Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

17-06-075 Avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2017-282 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation de pouvoirs)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Claude Poissant qu'à une séance subséquente, le Conseil considérera l'adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, le règlement numéro 2017-282 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation de pouvoirs); ET QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remis aux membres du Conseil.

Vote des membres du co	nseil			Proposeur	(P)	VOTE POUR	(O)
# 1 – Annie Lussier		# 5 - Daniel Racette	ABSENT (A) VOTE CONTRI			(N)	
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 - Alain Poissant		ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 - Claude Poissant	Р	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
#4 – Sylvain Seyer		Maire suppléant :		REJETE			

17-06-076 Avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2017-283 portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Gaétan Boulerice qu'à une séance subséquente, le Conseil considérera l'adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, le règlement numéro 2017-283 portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi, suite au retrait des municipalités de Saint-Valentin et de Saint-Isidore ; **ET QUE** dispense de lecture soit faite lors de la présentation du règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remis aux membres du Conseil.

Vote des membres du co	nseil			PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier # 5 - Daniel Racette				ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 - Alain Poissant		ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 - Claude Poissant		Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Sylvain Seyer		Maire suppléant :	REJETE				

17-06-077 Avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2017-284 portant sur des modifications à la tarification des services et des travaux municipaux

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Annie Lussier qu'à une séance subséquente, le Conseil considérera l'adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, le règlement numéro 2017-284 relatif à la tarification des services et des travaux municipaux, et ce, conformément à la loi ; **ET QUE** dispense de lecture soit faite lors de la présentation du règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remis aux membres du Conseil.

Vote des membres du co	nseil	:	PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier	Р	# 5 - Daniel Racette	ABSENT (A) VOTE CONTR			(N)
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 - Alain Poissant	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 - Claude Poissant		Maire :	ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Sylvain Seyer		Maire suppléant :	REJETE			

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

Rien à signaler.



GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulerice

Incendie majeur dans le rang de l'Église. Gros appui de la part de deux voisines, mesdames Lécuyer et Lison Gagnon Beaulieu. Il a été suggéré d'envoyer une lettre de remerciement signée par monsieur le maire et le Directeur du service incendie, monsieur Jean-Luc Beaudin aux citoyennes.

17-06-078 Nomination de quatre (4) pompiers éligibles

CONSIDÉRANT QUE l'affichage a été fait selon l'article 7 du manuel des conditions de travail des pompiers du service incendie de la municipalité de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) candidats ont réussi avec succès leur examen théorique et pratique ;

IL EST PROPOSÉ DE CONFIRMER la nomination de messieurs lan Dubuc, Anthony Sztucka, Marc-Antoine Geoffrion et Alain Poissant comme pompiers éligibles de la municipalité de Saint-Édouard à compter du 8 juin 2017; **ET QU'UNE** période de probation d'un an suivant la nomination s'applique.

Vote des membres du co	nseil			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)
# 1 – Annie Lussier	Р	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
#4 – Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

17-06-079 Nomination d'un pompier permanent à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-064 quant à l'affichage du poste à l'interne ;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a reçu une candidature ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection ;

IL EST PROPOSÉ D'EMBAUCHER sous probation monsieur Frédéric Bougie comme pompier permanent à temps partiel en date du 8 juin 2017 ; QU'UNE période probatoire de six (6) mois suivant l'embauche s'applique ; QU'UNE évaluation du rendement soit réalisée subséquemment à cette période de probation ; ET QU'UNE recommandation soit formulée au Conseil municipal afin de réaliser son embauche permanente ou non.

Vote des membres du co	nseil			PROPOSEU	IR (P)	VOTE POUR	(O)
# 1 – Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A	L'UNA	NIMITE	1
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
#4 – Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

17-06-080 Nomination de pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de la sécurité incendie a fait l'affichage de postes;

IL EST PROPOSÉ D'EMBAUCHER sous probation Maxime Fréchette et Mathieu Arseneault comme pompier à temps partiel en date du 8 juin 2017, conditionnellement :

- à la remise à la municipalité dans un délai raisonnable des documents suivants :
 - o le dossier de conduite à la SAAQ ;
 - o le document de vérification des antécédents judiciaires ;
 - o les attestations des formations pertinentes et nécessaires à l'emploi ;
- à la réussite des tests physiques pertinents à l'emploi ;

QU'UNE période probatoire d'un an, suivant l'embauche s'applique, **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par la municipalité, **ET QU'UNE** évaluation soit réalisée par la municipalité afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente ou pas au Conseil municipal.



Vote des membres du con	seil :			Proposeur(P)	Vote Pour	(O)
#1 - Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNAN	1	
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MA.	JORITE	
# 4 - Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE		

17-06-081 Nomination d'un aspirant pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de la sécurité incendie a fait l'affichage de postes;

IL EST PROPOSÉ D'EMBAUCHER sous probation Tommy Lussier comme aspirant pompier à temps partiel conditionnellement :

- à la remise à la municipalité dans un délai raisonnable du document suivant :
 - o un diplôme d'études secondaires ;
- à la réussite des tests physiques pertinents à l'emploi ;

QU'UNE période probatoire d'un an, suivant l'embauche s'applique, **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par la municipalité, **ET QU'UNE** évaluation soit réalisée par la municipalité afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente ou pas au Conseil municipal.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) VOTE POUR		
# 1 – Annie Lussier	Р	#5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A	LA MAJO	RITE	
#4 – Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

17-06-082 Approbation du rapport annuel d'activités de la Municipalité de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques incendie (SCRI) de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 25 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent produire un rapport annuel d'activités tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités a été présenté à la direction générale le 1^{er} juin par le Directeur du service sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ D'APPROUVER le rapport annuel d'activités de mise-en-œuvre 2016 (an 4) du SCRI soumis par le service incendie ET QUE soit transmis ledit rapport annuel à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :					Vote Pour	(O)
#1 - Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
#2 - Gaétan Boulerice	Р	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 - Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

17-06-083 Nomination d'un substitut pour le Comité technique en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la résolution de la MRC des Jardins-de-Napierville, numéro 2017-05-111, a été adoptée le 10 mai dernier pour la révision et mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie (SCRI) pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un comité formé par le coordonnateur du SCRI de la MRC et des directeurs des services incendies des municipalités du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'un substitut doit remplacer le Directeur du service incendie en cas d'absence de ce dernier ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER la Directrice générale ou le Directeur général adjoint ou l'employé en service ou le conseiller responsable du service de la sécurité incendie comme substitut au Directeur du service incendie de Saint-Édouard en cas d'absence.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)
#1 - Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	Р	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 - Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

Comité du trio du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulerice

> Rien à signaler.

Comité de parrainage Sûreté du Québec-Le Conseiller Claude Poissant

Nous communiquerons avec Marc-Antoine Régis Labarre, parrain de la Sûreté du Québec, par courriel et nous nous organiserons avec ses disponibilités s'il faut le rencontrer.

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, M. Ronald Lécuyer

- On doit vérifier avec le responsable des travaux publics si le rang St-Georges est stabilisé afin de faire du rechargement de gravier.
- L'ouverture des soumissions pour les travaux de réfection des trottoirs se fera vendredi le 9 juin à 11 heures à nos bureaux.

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Rapport du responsable du comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller Sylvain Seyer

- Les travaux vont super bien au parc des loisirs. Les jeux sont installés, la pose d'asphalte est terminée pour la patinoire et ils ont commencé à installer les bandes.
- Félicitations au comité des loisirs qui ont travaillé énormément.

17-06-084 Abrogation de la résolution numéro 16-11-195 pour autoriser la Direction générale à rembourser les demandes d'aide financière des activités sportives des enfants de la municipalité de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE le Conseil, a depuis plusieurs années, statué sur l'aide financière pour les activités à l'extérieur du territoire de la Municipalité des enfants de moins de 16 ans résidants à Saint-Édouard :

CONSIDÉRANT QUE les activités auxquels les enfants s'inscrivent doivent être reconnues par une association accréditée pour le sport ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est accordée par le Conseil seulement une fois par année, par enfant ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière doivent être accompagnées du formulaire d'inscription et de la preuve de paiement ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est de 25 % du coût de l'inscription à l'activité pour un maximum de 100 \$;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Direction générale à procéder au remboursement des demandes d'aide ; DE PRÉSENTER au Conseil les demandes d'aide financière par l'intermédiaire de la liste des comptes fournisseurs du mois ; ET QUE ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :					R (P)	Vote Pour	(O)
#1 - Annie Lussier	Р	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 - Claude Poissant	0	Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE			1
#4 - Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

17-06-085 Abrogation de la résolution numéro 16-11-196 pour autoriser la Direction générale à rembourser les demandes d'aides financières pour le camp de jour

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour est sous la responsabilité des Loisirs de Saint-Édouardde-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cette activité dépend du nombre d'inscription reçu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit considérer l'éventualité où il n'y aurait pas suffisamment d'inscriptions pour tenir un camp de jour ;



CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville, en collaboration avec la compagnie sélectionnée pour préparer le camp de jour, doit fournir une liste des enfants inscrits à la date limite des inscriptions pour ledit camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour de Saint-Édouard peut ne pas recevoir un nombre d'inscriptions suffisant pour assurer son déroulement ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est accordée par le Conseil seulement une fois par année, par enfant ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière doivent être accompagnées du formulaire d'inscription et de la preuve de paiement ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est de 25 % du coût de l'inscription à l'activité pour un maximum de 100 \$;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Direction générale à procéder au remboursement des demandes d'aide pour le camp de jour, DE PRÉSENTER au Conseil les demandes d'aide financière par l'intermédiaire de la liste des comptes fournisseurs du mois ET QUE ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :				R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 Annie Lussier	0	# 5 Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 Gaétan Boulerice	0	# 6 Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
# 3 Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Sylvain Seyer	Р	Maire suppléant :		REJETE			

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES Rapport du responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant

> Absent.

17-06-086 Autorisation à la Directrice générale pour aller en appel d'offre sur le site du SÉAO pour des services professionnels d'opération des ouvrages de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait affaire avec le même fournisseur pour les services professionnels d'opération des ouvrages de traitement des eaux usées depuis l'année 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aller en appel d'offre afin de comparer les prix des autres fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficierait d'une plus grande visibilité en inscrivant son Appel d'offre sur le site du SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offre du Gouvernement du Québec);

Il EST PROPOSÉ DE MANDATER la Directrice générale pour aller en appel d'offre sur le site du SÉAO pour les services professionnels d'opération des ouvrages de traitement des eaux usées.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 Annie Lussier	0	# 5 Daniel Racette	Р	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 Gaétan Boulerice	0	# 6 Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
# 3 Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

17-06-087 Autorisation à la Directrice générale pour créer un comité de sélection pour l'analyse des soumissions de services professionnels d'opération des ouvrages de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le Conseil autorise la Directrice générale à aller en appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'opération des ouvrages de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE la politique de la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Édouard de l'article 4-E-1 mentionne qu'afin de prévenir les conflits d'intérêts la création d'un comité de sélection est nécessaire concernant les appels d'offres ;



IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale à créer un comité de sélection pour analyser les appels d'offres de services professionnels d'opération des ouvrages de traitement des eaux usées et **DE NOMMER** celle-ci comme secrétaire de ce comité.

Vote des membres du conseil :					R (P)	Vote Pour	(O)
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

<u>17-06-088 Approbation / prolongation – Contrat enlèvement et disposition des matières résiduelles</u>

CONSIDÉRANT QUE la MRC Jardins-de-Napierville a procédé à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) en 2014 relativement à l'enlèvement et le transport pour le traitement des matières recyclables et des résidus domestiques d'une durée fixe de deux ans (2015 et 2016) avec possibilité de reconduction pour deux années supplémentaires (2017 et 2018) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Jardins-de-Napierville a octroyé, pour la municipalité de Saint-Édouard, les contrats avec les Services Monde Vert Inc. (maintenant Ricova inc.) pour les résidus domestiques et Recy-Compaq inc. pour les matières recyclables pour une durée de deux ans, soit 2015 et 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Jardins-de-Napierville doit se prononcer sur le renouvellement ou de retourner en appel d'offres et demande la position des municipalités ;

IL EST PROPOSÉ D'INFORMER la MRC Jardins-de-Napierville que la municipalité de Saint-Édouard est d'avis que les contrats d'enlèvement et le transport pour le traitement des matières recyclables et des résidus domestiques devraient être reconduits pour l'année 2018.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :					PROPOSEUR (P) VOTE POUR		
#1 - Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)	
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	А	ADOPTE A L'UNANIMITE			T	
#3 - Claude Poissant	N	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			1	
#4 - Sylvain Seyer	Р	Maire suppléant :		REJETE				

17-06-089 Demande relative au P.I.I.A. déposée par monsieur Pierre Viau afin d'autoriser le remplacement du revêtement de toiture du bâtiment principal au 140, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé officiellement une demande de certificat d'autorisation, le 18 avril 2017, avec l'aide d'une procuration du propriétaire Monsieur Claude Viau ;

CONSIDÉRANT QUE la construction se retrouve dans la zone mixte (CH-3) qui est assujettie aux règlements relatifs aux P.I.I.A numéro 2015-263 ;

CONSIDÉRANT QUE des traces d'infiltration d'eau en provenance de la toiture sont présentes au sein du plafond de la chambre à coucher ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur nous a fourni un échantillon de la couleur de la toiture souhaitée et des photos des bâtiments voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la couleur du revêtement extérieur de la toiture s'harmonise aux caractéristiques architecturales du noyau villageois, de la rue Principale et du revêtement extérieur existant ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les orientations d'aménagement du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande par la résolution CCU-2017-003 ;



IL EST PROPOSÉ D'ACCORDER la demande de P.I.I.A de Monsieur Viau.

Vote des membres du d	conse	eil :		PROPOSEUR (P) VOTE	Pour (O)	
# 1 - Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	Р	ABSENT (A) VOTE	CONTRE (N)	
# 2 - Gaétan Boulerice	0	# 6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	\ \	
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 - Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE		

17-06-090 Demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jules Lussier pour l'emplacement du 279, rue Principale afin de déroger à la superficie maximale d'un garage détaché

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de 279, rue Principale fait l'objet d'une demande de permis de construction pour ériger un garage détaché ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, Jules Lussier, a déposé officiellement une demande relative de dérogation mineure le 15 mai 2017 avec l'aide d'une procuration du propriétaire Pierre Trudeau ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur nous a fourni un certificat de localisation avec l'implantation désiré du garage détaché, des croquis de ses dimensions et des photos du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la place de rangement prévue dans le garage détaché servira pour entreposer l'équipement de jardin sur le même principe qu'une remise de jardin ;

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché et les remises de jardin existants seront démolis à la suite de la construction du garage désiré ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du garage détaché désirée permettrait de conserver l'arbre mature en place ;

CONSIDÉRANT QUE le garage désiré servira uniquement à entreposer ses deux voitures, un tracteur à gazon et de l'équipement de jardinage ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du garage détaché ne dépasse pas 80 % de la superficie du plancher du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du garage détaché désirée respecte les marges d'implantation et la hauteur prévue par la règlementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les orientations d'aménagement du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la demande par la résolution numéro CCU-2017-004 ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCORDER la demande de dérogation mineure de Monsieur Jules Lussier et ce, CONDITIONNELLEMENT à ce QUE les deux (2) remises à jardin et le garage détaché actuels soient démolis dans un délai de trente (30) jours après que les murs et la toiture aient été érigés.

Vote des membres du	conse	PROPOSEUR (P) VOTE PO	UR (O)		
# 1 - Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CO	NTRE (N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	# 6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	\ \
# 3 - Claude Poissant	Р	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE	



Le conseiller Daniel Racette se retire de la séance ordinaire car il est impliqué dans la prochaine résolution.

17-06-091 Demande relative aux usages conditionnels pour effectuer du remblai sur les lots 3 992 346, 4 302 266 et 4 425 202 de monsieur Daniel Racette pour une mise en valeur de ces terres agricoles au 543D, rang des Sloan

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé officiellement une demande de certificat d'autorisation pour remblai le 15 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 992 346, 4 302 266 et 4 425 202 se situent dans la zone agricole (A-6) et qu'une demande de remblai en zone agricole est assujettie aux usages conditionnels ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau chemin sera créé dans l'objectif principal de créer un chemin de ferme donnant accès aux lots 3 992 346 et 4 302 266 ;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau chemin sera créé dans l'objectif d'avoir accès au boisé situé derrière la partie potentiellement constructible sur le lot 4 425 202 ;

CONSIDÉRANT QUE le sol des lots 3 992 346 et 4 302 266 ne devra être utilisé qu'à des fins agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le remblai doit faire l'objet d'une prescription agronomique et d'un rapport d'exécution ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent uniquement viser l'amélioration de la qualité agronomique des sols des lots 3 992 346 et 4 302 266 ;

CONSIDÉRANT QUE le transport de la terre devra obligatoirement emprunter en ordre ; la montée Dumoulin, la rue Principale, la montée Doris et le rang des Sloan et le chemin inverse au retour ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport agronomique réalisé par Gabriel Deslauriers, de la firme *PleineTerre* a été déposé pour ce projet de remblai et que celui-ci garantit le respect des lois gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront terminés à l'intérieur d'une période de deux (2) mois ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les orientations d'aménagement du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande par la résolution CCU-2017-005 ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCORDER la demande d'usages conditionnels de Monsieur Racette.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR	(P)	VOTE POUR	(O)
# 1 - Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	-	ABSENT (A) VOTE CONTRE			, ,
# 2 - Gaétan Boulerice	0	# 6 - Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 - Claude Poissant	Р	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			V
# 4 - Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

Le conseiller Daniel Racette revient prendre son siège.

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE Rapport du responsable du comité de la bibliothèque et de la culture – La conseillère Annie Lussier

- Réseau Biblio de la Montérégie a remis une attestation de performance « Progression du nombre de prêts ». Félicitations à la responsable de la bibliothèque Mylène Lavallée.
- L'atelier de cuisine « La cuisine-santé en s'amusant » du 3 juin a été annulée faute d'inscriptions.
- Vendredi le 9 juin, l'heure du conte « spécial camping » aura lieu sur le terrain devant l'Église si la température le permet.
- Il reste deux rencontres du Programme de la politique de la famille et des aînés et les bénévoles veulent promouvoir deux activités en même temps que l'envoi du programme.
- Les bénévoles en poste veulent poursuivre et de nouveaux bénévoles se joindront à l'équipe.



No de résolution

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de gestion des technologies de l'information –La conseillère Annie Lussier

> Rien à signaler.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question. Par contre, monsieur Alain Dumouchel, domicilié au 284A, rang La Frenière a dit qu'il n'y avait aucune mention sur le site internet concernant les appels d'offre. La Directrice générale lui a dit qu'elle vérifierait le tout et qu'elle lui enverrait une réponse par courriel.

VARIA

17-06-092 Nomination du poste étudiant pour la saison estivale 2017

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a fait l'affichage du poste ;

CONSIDÉRANT QU'il y un besoin urgent de main d'œuvre aux services des parcs, des espaces verts et de menus travaux de la voirie pendant la période estivale ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER Francis Lalancette au poste d'étudiant saisonnier qui sera supervisé par le responsable des travaux publics, QUE le contrat d'embauche fasse partie intégrante de cette résolution ; ET QUE la Directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Édouard le contrat sur les conditions salariales convenues entre les parties.

Vote des membres du co				PROPOSEUR (P) VOTE POUR			(O)
# 1 Annie Lussier	0	# 5 Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 Gaétan Boulerice	Р	# 6 Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'	V		
# 3 Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

17-06-093 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20 h 53.

Vote des membres du conseil :					R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 Annie Lussier	Р	# 5 Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 Gaétan Boulerice	0	# 6 Alain Poissant	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
# 3 Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Sylvain Seyer	0	Maire suppléant :		REJETE			

Ronald Lécuyer

maire

Christine Tremblay, oma

Directrice générale & secrétaire trésorière

